



Loutre d'Europe et entretien du milieu bocager

Préconisations du Groupe Mammalogique Breton

- Franck Simonnet et Xavier Grémillet, 2006 -



La Loutre d'Europe fréquente tous les types de cours d'eau et leurs abords. Le milieu bocager peut lui offrir des gîtes très variés, des sources de nourriture (mares) et des zones de tranquillité. De plus, la façon de gérer ce milieu se répercutera sur le fonctionnement du cours d'eau et sur la ripisylve.

Exigences écologiques de la Loutre d'Europe :

Nourriture : La Loutre se nourrit avant tout de **poisson**, consommant les individus les plus faciles à capturer (espèce la plus abondante, espèces lentes, individus malades, etc.). En Bretagne, sa catégorie de proies secondaire est constituée par les **batraciens**, ressource alimentaire cruciale à la sortie de l'hiver, et d'écrevisses américaines sur certains sites en été.

Gîtes : Au cours d'une année, la Loutre utilise **plusieurs dizaines de gîtes différents** le long des 5 à 40 km de cours d'eau qu'elle exploite. Ces gîtes (ou catiches) sont fréquemment constitués par des cavités dans les racines des arbres riverains, mais aussi des anfractuosités rocheuses et - dans les talus - des souches et chablis, des ronciers, des terriers de renards ou blaireaux parfois éloignés de l'eau.

Reproduction : Pour assurer la mise bas et l'élevage des jeunes, la Loutre a besoin d'un minimum de **tranquillité**. Elle peut de plus avoir de grandes distances à parcourir pour rencontrer un partenaire sexuel ; les **corridors écologiques** (maillage bocager) lui sont alors importants, notamment pour passer d'un bassin versant à l'autre.

Préconisations

• Principes de gestion

Le principe général à adopter est celui d'un fonctionnement le plus proche possible des processus naturels et d'une préservation d'un milieu riche et hétérogène.

Préservation de la qualité générale de l'habitat

- **maintenir le réseau de haies et de talus** qui peuvent offrir des gîtes, qui réduit l'ampleur et la vitesse de montée des eaux (risque de noyade des loutrons) et qui permet d'éviter l'érosion des sols, source de colmatage des frayères à poissons.
- **maintenir des prairies naturelles pâturées** de manière extensive, sources de biodiversité (chaîne alimentaire : invertébrés → batraciens/poissons → Loutre).
- **maintenir une bande enherbée** entre les cultures et les cours d'eau pour diminuer la pollution de l'eau.
- **exclure tout traitement chimique** à moins de 30 mètres du cours d'eau.
- **préserver les berges des cours d'eau**: exclure tout usage du feu, de l'épaveuse, de la fauche et des herbicides au niveau des berges.

Mesures actives :

- reconverter les zones de culture en prairies, réouvrir des friches en prairie.
- recréer des talus et haies.
- recréer les méandres disparus.
- **favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**, notamment celles excluant l'utilisation de substances chimiques de synthèse (agriculture biologique).

Préservation de la capacité d'accueil de l'habitat vis-à-vis de la Loutre

• Conservation d'une importante densité en gîtes potentiels

- conserver tous les gros **arbres creux**, toutes les **souches creuses**, et tous les arbres présentant d'importants **lacis de racines** ou des **cavités** à moins de 20 m des berges.
- conserver quelques tâches de **zones-refuges de végétation buissonnante** (saules, ronciers, épineux, carex) à proximité du cours d'eau.

Mesures actives :

- créer des catiches artificielles en chapelets hors des zones inondables ou aménager en gîte les ruines de bâtiments ou les soubassements d'anciens moulins.

• Préservation des conditions favorables à l'alimentation

- **interdire l'accès de la rivière au bétail** par la pose de clôtures pour protéger les berges et éviter la dégradation de l'habitat du poisson (des pompes à museau peuvent être installées en remplacement).
- conserver les **mares, bras morts, dépressions humides** (reproduction des batraciens).
- n'autoriser l'accès du bétail aux mares que d'un côté de celles-ci pour préserver les sites de ponte des batraciens.

Mesures actives :

- créer des mares à batraciens ou aménager comme tel les méandres disparus à défaut de pouvoir les recréer.

• Maintien de la tranquillité et de la sécurité des individus (notamment les jeunes)

- **concevoir les chemins de randonnées** de manière à ce qu'ils ne longent pas les cours d'eau, mais plutôt qu'ils s'en écartent et y reviennent ponctuellement au besoin.
- **encadrer les activités de chasse et de piégeage** présentant un risque d'accident pour la Loutre ou entraînant un dérangement important :
 - fixer des règles en fonction des pratiques locales,
 - **proscrire le déterrage** à moins de 50 mètres des cours d'eau,
 - **exclure l'utilisation de pièges non-sélectifs** à moins de 50 mètres des cours d'eau: pièges tuants (catégorie II) et pièges par noyade (catégorie VI),
 - utiliser des **cages-pièges** équipées d'un **trou d'échappée** pour les petits mustélidés (permettant la fuite des loutrons).
- **exclure l'emploi de la lutte chimique** pour lutter contre les rongeurs classés nuisibles
- **encadrer les activités de pêche** pour éviter une surfréquentation du site.

Mesures actives :

- créer des « Havres de Paix pour la Loutre » ou des « zones de tranquillité de la faune » où les activités de chasse et de pêche et l'accès du public sont proscrits.

• Préconisations pendant les travaux

- **veiller aux conditions d'utilisation des engins mécaniques** auprès des cours d'eau :
 - pour éviter la déstabilisation des berges,
 - pour éviter les destructions accidentelles d'animaux (débroussailleuses, épaveuse, gyrobroyeur) : s'assurer de l'absence d'animaux avant l'intervention.
- utiliser des **huiles de tronçonneuse bio-dégradables** afin d'éviter les pollutions.

Mesures actives :

- **maintenir les rémanents de coupes** sur place et les disposer de manière à **créer des gîtes** à proximité des berges. Ceux-ci doivent être placés hors zone inondable pour éviter toute reprise par les eaux lors des crues et assurer la sécurité des animaux.